XII

VOX EXERCITUS, VOX DEI

LA DÉSIGNATION DE L'EMPEREUR CHARISMATIQUE AU IV^e^ SIÈCLE

par François HEIM

Maître de Conférences à l'Université de Strasbourg II
22, rue Descartes, 67084 Strasbourg

SOMMAIRE. — *Les historiens du IV^e^ siècle prétendent que* **l'élection** *des* **bons** *princes est inspirée par la* **divinité**. *Les soldats réunis dans une plaine en approuvant un candidat par des cris enthousiastes et le fracas de boucliers, déclarent que la* **fonction impériale** *lui a été confiée par la* **volonté divine**. *Leur* **silence** *ou leurs applaudissements timorés, au contraire sont le signe que l'empereur malgré une* **élection juridiquement légitime** *apportera à l'État le* **malheur**, *aux armées la* **défaite**. *Ce type de récit se retrouve aussi bien chez Lactance, Eusèbe ou Ambroise, des* **chrétiens**, *que chez les auteurs de l'Histoire Auguste ou Ammien Marcellin, des* **païens** *: il s'agit donc d'un* **langage** *qui est* **commun** *à l'ensemble du siècle.*

EPITOME. — *Quarti saeculi scriptores bonorum principum electionem « instinctu diuinitatis » fieri asseverant. Milites enim cum in campo coacti fausto clamore armorunque fragore candidatum comprobant imperium ei diuino nutu impositum esse significant. Silentio autem aut imbecilla assensione imperatorem quamquam legitime electum reipublicae miserias cladesque exercitui allaturum pronuntiant. Qua ratione narrandi Lactantius, Eusebius, Ambrosius, christiani usi sunt nec non et scriptores Historiae Augustae, Ammianus Marcellinus, pagani, quasi omnibus communi sermone.*

Comme leurs prédécesseurs, les Romains du IV^e^ siècle s'assuraient l'accord et le soutien de la divinité avant de prendre une décision importante. La littérature de l'époque nous fournit la description de nombreuses scènes de mantique; aux procédés traditionnels, toujours en usage [1], viennent s'en ajouter d'autres qui se développent dans le cadre du christianisme et qui, sans être entièrement nouveaux dans leur forme, portent cependant une marque plus spécifiquement chrétienne. L'hagiographie de l'époque est riche de scènes de « révélations » [2] qui donnent l'impression que voici arrivé « le

1. Ammien Marcellin, Lactance, l'*Histoire Auguste* montrent que les haruspices, astrologues et interprètes de songes ne chôment pas. Pour Ammien, voir les exemples relevés par P.-M. CAMUS, *Ammien Marcellin, témoin des courants culturels et religieux à la fin du IV^e^ siècle*, Paris, 1967, p. 200 sqq. Pour Lactance, voir par exemple la fameuse scène qui déclenche la persécution de Dioclétien, *De mort.*, X ; voir aussi *ibid.*, XLIV, la consultation des livres sibyllins par Maxence. Pour l'*Histoire Auguste*, voir J. STRAUB, *Heidnische Geschichtsapologetik*, Bonn, 1963, en particulier le chapitre V, p. 125 sqq., *Omina imperii*.

2. Voir les nombreuses « révélations de reliques à la fin du siècle » : H. DELEHAYE, *Les origines du culte des martyrs*, Bruxelles, 1933, p. 74 sqq., en particulier les révélations qui fleurissent autour des reliques d'Étienne dans *Liber de Miraculis S. Stephani*, dans *P. L.*, XLI, col. 834 et sq. Pour la littérature monastique, voir par exemple RUFIN, *Hist. monach.*, dans *P. L.*, XXI, col. 391, 392, 422...

temps où les anciens ont des songes et les jeunes gens des visions »[3]. Sur le plan politique, la connaissance de la volonté divine était depuis toujours un moyen de gouvernement si indispensable que les empereurs chrétiens les plus orthodoxes ne pouvaient s'en passer : à plusieurs reprises, la *Vita Constantini* nous présente l'empereur privé désormais des services des augures et des haruspices, recevant ses inspirations directement du ciel. Il se retirait dans sa tente, nous dit Eusèbe, pour y prier et « régulièrement il a bénéficié d'une vision. Comme poussé par une inspiration d'en haut, il bondit alors hors de sa tente et donna l'ordre à ses armées de se mettre en marche »[4]. Les consultations répétées du moine Jean par Théodose sont significatives elles aussi[5]. Comme par le passé, les grandes décisions politiques restaient étroitement dépendantes du vouloir divin. Constantin a pu affirmer que c'est à une inspiration divine (*instinctu duinitatis*)[6] qu'il devait sa victoire sur Maxence : sa formule vaut pour l'ensemble des décisions impériales[7].

L'acte politique le plus important au cours de ce siècle demeure le choix d'un empereur. Le rituel de l'élévation impériale a été décrit par J. STRAUB[8] et par W. SESTON[9]. La cérémonie se décomposait en plusieurs phases bien différenciées : d'abord l'empereur entouré des généraux et des hauts-fonctionnaires faisait élire un candidat à l'empire. En cas de décès de l'empereur, les officiers de l'État-major procédaient eux-mêmes à l'élection de l'un des leurs : c'était l'*electio*. Lors de cette phase, les tractations pouvaient durer, car tout loisir était donné aux factions de s'exprimer et de s'affronter. Le vote une fois acquis, la cérémonie de l'élévation proprement dite était organisée devant l'armée réunie dans sa totalité, dans la mesure du possible, les corps de troupes stationnés au loin étant représentés par des délégations d'officiers et de soldats du rang et par leurs enseignes. Au début de la cérémonie, l'empereur régnant ou, à défaut, l'officier le plus en vue, présente le candidat et il le recommande aux suffrages de l'armée : c'est la *commendatio*. L'assistance acclame le nouveau César ou le nouvel Auguste, en scandant son nom et son titre. C'est l'*acclamatio* ou *declaratio*. Le nouvel Auguste ou César est alors revêtu de ses ornements; il monte dans son char et se fait conduire au palais, car la scène se passe régulièrement en dehors de la ville.

Il faut remarquer d'abord que les récits qui rapportent les élévations des bons empereurs se rencontrent pour affirmer que le choix est inspiré par la divinité. L'*Histoire Auguste* prétend que Dioclétien est proclamé Auguste « avec une unanimité qui vient de la divinité »[10]. La *Vita Constantini* de

3. JOEL, III, 1.

4. *Vita Constantini*, II, 12; voir aussi 1, 47; 1, 50.

5. Voir Y.-M. DUVAL, *L'éloge de Théodose*, dans *Rech. aug.*, IV, 1966, p. 149 sq.

6. Inscription sur l'arc de Constantin (DESSAU, *I. L. S.*, 694). A ce propos, J. VOGT, *Kaiser Konstantin und sein Jahrhundert*, München, 1960, p. 165, estime que l'inscription remonte à Constantin lui-même.

7. Voir J. STRAUB, *Vom Herrscherideal in der Spätantike*, Stuttgart, 1964, p. 101-102.

8. *Ibid.*, p. 7-25; voir aussi de même : *Der Kaiser und sein Heer, Geistl. Arbeit* du 20 mai 1938, p. 7-8; pour avoir une vue complète du cérémonial, il faut en outre se reporter à W. ENSSLIN, *Zur Torquesbekrönung und Schilderhebung bei der Kaiserwahl*, dans *Klio*, 1942, p. 268-298.

9. *Dioclétien et la tétrarchie*, Paris, 1946, p. 193-210.

10. *Diocletianum omnes diuino consensu... Augustum appellauerunt*, dans *S. H. A.*, éd. E. HOHL,

son côté affirme que « toutes les armées, comme si elles avaient reçu une inspiration d'en haut, décidèrent unanimement qu'il ne fallait reconnaître comme empereurs des Romains que les fils (de Constantin) »[11].

Chez Ammien Marcellin, les troupes, à qui Constance vient d'annoncer son désir d'élever Julien au rang de César, proclament que « cette décision traduit la volonté de la divinité suprême et non point celle d'un esprit humain »[12]; de même selon lui, « Valentinien fut élu d'après une inspiration divine »[13]. Pour Symmaque, le choix de Gratien par l'armée a été un jugement céleste[14]. Il n'est pas exagéré de dire qu'un souffle divin passe sur les élections impériales. Le contraire aurait été étonnant, si l'on songe que la mystique impériale du Bas-Empire, propagée par les panégyristes et les historiens de cour, faisait de l'empereur un être charismatique, proche de la divinité, entretenant avec elle des relations privilégiées.

Est-il possible de préciser où et comment, dans le rituel de l'élection, s'insère l'intervention divine? J. STRAUB estime qu'on peut l'imaginer de deux manières : « Ou bien un homme porte, visible pour tous, le charisme de l'élection divine et n'a besoin que d'une approbation déclarée pour régir ses sujets qui se soumettent librement à son empire...; ou bien la divinité répand sa grâce sur l'homme que la proposition de ses amis et le choix de l'armée ont porté au trône... Celui-là, c'est sa fonction qui le sanctifie »[15].

P. VEYNE parle dans le même sens de charisme d'exploit et de charisme de fonction, le premier désignant à l'attention des contemporains un homme dont les prouesses dépassent la mesure humaine, le second élevant l'empereur une fois élu au-dessus de la condition humaine[16].

En réalité, il semble bien que chaque scène d'élévation impériale soit une scène de divination collective au cours de laquelle le nouvel empereur subit une dangereuse épreuve : les dieux y parlent et prennent position à son égard. Le candidat à l'empire est présenté à l'armée; celle-ci le proclame César ou Auguste, et par cette *acclamatio* le crée, juridiquement, empereur[17]. Il n'y a pas d'exemple connu de refus d'*acclamatio* de la part de l'armée. Pure formalité donc que cette cérémonie? Non pas! Il s'agit d'un acte sur lequel les historiens concentrent chaque fois leur attention, qui est attendu par tout le monde au milieu parfois d'une grande inquiétude, comme les exemples suivants vont le faire apparaître. Pourquoi cette tension autour d'un acte qui, sur le plan juridique, n'a jamais réservé de surprise? C'est que la réaction de l'armée, par-delà sa signification juridique, a valeur d'oracle. Certes le candidat présenté à l'*acclamatio* sera empereur. Mais

II, p. 242. L'idée que le prince était choisi par les dieux a traversé toute l'Antiquité. Voir à ce sujet le dossier rassemblé par J. R. FEARS, *« Princeps a deis electus » : The divin election of the emperors. A political concept at Rome*, Papers and Monographs of the American Academy in Rome, XXVI, 1977.

11. *Vita Const.*, IV, 68, éd. I. A. HEIKEL, *G. C. S.*, 78, p. 146.

12. *Hist.*, XV, 8, 9 : *Arbitrium summi numinis id esse, non mentis humanae.*

13. *Ibid.*, XXVI, 1, 5 : *Valentinianus nulla discordante sententia numinis adspiratione caelestis electus est.*

14. Les textes concernant le thème ont été relevés par F. TAEGER, *Charisma*, Stuttgart, 1960. Pour le IV^e^ siècle, p. 628 sqq. Voir aussi J. STRAUB, *op. cit.*, p. 76 sqq. : *Die göttliche Berufung.*

15. *Op. cit.*, p. 77.

16. P. VEYNE, *Le pain et le cirque*, Paris, 1976, p. 560 sqq.

17. Voir J. STRAUB, *op. cit.*, p. 18. W. Seston est d'accord là-dessus avec J. Straub.

quelle sorte d'empereur? Un fonctionnaire banal, homme de bonne volonté peut-être, ou bien un être charismatique qui accèdera à la sphère du divin? La réponse à la question est donnée par l'armée qui au cours de la cérémonie de l'*acclamatio* assume un rôle prophétique. Des exemples précis permettront de saisir comment l'oracle est rendu, dans le cas des empereurs charismatiques d'abord, non charismatiques ensuite, souvent appelés *apparitores* par Ammien Marcellin, par opposition aux *imperatores*.

En 355, Constance décide de se donner un collègue qui le soutienne dans ses tâches, en particulier dans sa lutte contre les barbares [18]. Il présente Julien à l'armée, non pas comme César, mais comme un candidat qu'il a retenu pour occuper ce poste; c'est à l'armée qu'appartient la décision. Les soldats sont en cette affaire comme des juges dans un procès (*aequos judices*). Ils sont concernés par cette décision autant que lui-même (*causa communi*) [19]; cette décision requiert l'unanimité de toute l'armée (*uno paene omnium spiritu*) [20]. Puis l'empereur trace le tableau des provinces menacées qu'il faut défendre, des barbares arrogants qu'il faut mâter et qui le seront si l'armée donne son accord au projet qu'il a conçu: élever Julien au rang de César. C'est donc à un discours électoral que nous avons affaire, dont la modestie, la timidité contrastent avec le portrait d'un Constance enflé d'orgueil et autoritaire qu'Ammien Marcellin nous trace par ailleurs. La suite du récit laisse entendre que ce n'est pas sans appréhension qu'il a affronté l'armée en cette circonstance. En effet, quand l'assemblée eut proclamé que « son choix n'était pas d'un esprit humain, mais de la divinité suprême », il reprend le fil de son discours avec plus de confiance (*fidentius*). La fin du discours est marquée par des manifestations d'enthousiasme de la part de l'armée dont l'unanimité est soulignée par une répétition: « personne ne garda le silence, mais tous les soldats heurtèrent leurs boucliers sur leurs genoux avec un horrible fracas, ce qui est le présage parfait d'un règne prospère » [21].

Certes, en tant qu'homme politique, Constance a intérêt à voir son César bien accueilli par l'armée, et il est soulagé de constater qu'il l'est effectivement. Cette approbation se situe dans la ligne des acclamations que lancent les troupes au général victorieux ou encore l'assemblée du peuple au magistrat qui la harangue [22]; mais, en tant qu'esprit religieux, Constance est heureux de voir son choix ratifié par la divinité. Il a enregistré avec satisfaction le signe de cette approbation: le *fremitus* qui a parcouru l'armée et qu'Ammien

18. *Hist.*, XV, 8, 8-9.

19. Contrairement à ce que dit W. Seston pour Dioclétien (*op. cit.*, p. 206), le peuple n'intervient plus, après Dioclétien, à aucun titre et à aucun moment dans les élections impériales. La présence de la plèbe lors de l'élection de Procope (voir note 52) est signalée par Ammien Marcellin comme une irrégularité.

20. L'unanimité complète est requise; il ne faut pas qu'il y ait la moindre fausse note. *Paene* ne porte que sur *omnium*: l'armée est représentée, lors du cérémonial, dans sa totalité (*omnium*), à part quelques corps de troupe (*paene*).

21. Le texte latin porte *Quod est prosperitatis indicium plenum*. E. GALLETIER traduit (p. 133): « Ce qui est le signe d'une approbation complète. » Sans compter que la figure de l'hypallage (*plenum*) serait vraiment surprenante dans le contexte, le sens ordinaire de *prosperitatis* paraît préférable. A rapprocher, par exemple, d'*Hist.*, XVII, 12, 17: *Quantum prosperitatis haec attulit causa.*

22. E. GALLETIER, note 241, p. 257.

Marcellin traduit en clair par la phrase : *Arbitrium summi numinis id esse, non mentis humanae.*

D'après ce récit donc, la divinité a guidé le choix de Constance, qui n'en avait pourtant aucune certitude lui-même : ce sont les manifestations enthousiastes de l'assemblée des soldats qui l'ont rassuré sur sa propre décision ; c'est sur cette assemblée que passe l'esprit divin, qui s'exprime en suscitant des manifestations d'enthousiasme. Constance capte à son profit le présage : Dieu a ratifié son geste politique ; il oublie que c'est la personne de Julien qui a été agréée. « Par conséquent, dit-il, avec la volonté favorable du dieu du ciel (*praesenti nutu dei caelestis*) je vais revêtir Julien des ornements princiers »[23].

L'armée et le peuple ont compris, eux, le sens des acclamations enthousiastes : désormais, Julien, par son activité et même sa simple présence, attirera sur l'empire paix et prospérité. Quand le jeune César entre à Vienne, quelques semaines plus tard, la population l'acclame comme *imperator faustus et clemens* et estime qu'un génie salutaire s'est mis à briller dans une situation désespérée[24]. Constance, lui considère Julien comme un *apparitor*, un subordonné sans liberté d'action, ni charisme personnel, un fonctionnaire qu'il charge de veiller au salut des Gaules[25].

L'élévation de Gratien, le 24 août 367 à Amiens, est en tous points parallèle à celle de Julien. Valentinien présente à l'armée rassemblée son fils et explique qu'il désire l'élever au rang d'Auguste[26]. D'emblée, son discours délimite les deux aspects de sa démarche auprès des soldats : il leur demande d'abord un soutien d'ordre politique : qu'ils s'associent à ses projets (*sociis consiliorum*) ; puis une approbation d'ordre religieux : qu'ils lui fournissent le présage qui montre que ses plans sont conformes à ceux du ciel (*uotorum auspicibus uobis*) ; « car, explique-t-il, c'est la divinité qui accorde la prospérité et, grâce à son aide qui n'aura pas de fin, l'État romain restera debout sans qu'il lui soit porté atteinte »[27].

Un peu plus loin dans son discours, Valentinien revient sur le présage qu'il attend de l'armée : « Je me dispose à élever Gratien au rang d'Auguste, si la volonté du dieu du ciel et celle de votre souveraineté sont favorables à mon projet et secondent mon amour paternel qui a pris les devants ». Les deux volontés, citées d'une seule haleine, se confondent : celle, souveraine, de l'armée est l'expression de celle de la divinité, et le lien qui unit les deux expressions est plus explicatif que copulatif[28]. Lui aussi est interrompu par de joyeuses acclamations : « Avant la fin du discours, après avoir entendu et approuvé avec joie ses paroles, chacun selon son rang et son caractère,

23. *Hist.*, XV, 8, 9.
24. *Hist.*, XV, 8, 21.
25. *Hist.*, XVI, 7, 4 ; XVII, 11, 1 ; XX, 7, 6.
26. *Hist.*, XXVII, 6, 1.
27. *Hist.*, XXVII, 6, 6 : *prospera deo spondente, cuius sempiternis auxiliis stabit Romana res inconcussa.*
28. *Hist.*, XXVII, 6, 8. *Gratianum in augustum adsumere conmilitium paro, si propitia caelestis numinis uestraeque maiestatis uoluntas, parentis amorem iuuerit praeeuntem.* Le *-que* explique autant qu'il relie. Armée et divinité tendent à se confondre : l'armée sera le porte-parole de la divinité. Sinon, comment Valentinien pourrait-il prendre connaissance de « la volonté du dieu du ciel » ? — Voir aussi XXI, 5, 3-5, en particulier, dans la bouche de Julien : *ad augustum elatus sum culmen deo uobisque fautoribus.* La formule associe étroitement, elle aussi, la volonté divine et celle de l'armée.

un soldat cherchant à devancer l'autre, comme s'ils avaient leur part de profit et de joie dans cette mesure[29], ils déclarent Gratien Auguste, avec de puissantes clameurs auxquelles se mêle, en signe d'approbation, le choc de leurs armes. A ce spectacle, Valentinien, tout heureux, avec une confiance plus grande, etc. »[30]. L'empereur a obtenu le présage qu'il souhaitait. L'enthousiasme des troupes est pour lui le signe que Gratien est accepté comme empereur autant par la divinité que par l'armée. Aussi peut-il affirmer dans la suite du discours, comme Constance à propos de Julien, que les ornements impériaux ont été remis à Gratien « avec des présages favorables »[31].

Un dernier détail pour compléter le parallélisme avec l'élévation de Julien : Ammien Marcellin termine les deux récits par un court portrait des nouveaux empereurs. Dans l'un et l'autre cas, il attire l'attention sur leurs yeux : ceux de Julien « avec tout leur charme, sont terribles »; ceux de Gratien « possèdent une lumière plus intense » qui équivaut pour le jeune empereur à une *commendatio*[32]. Ne faut-il pas mettre ce détail en relation avec les portraits des empereurs de l'époque qui nous les montrent comme les « voyants » des icônes byzantines, aux yeux démesurément agrandis[33] ?

Quand l'armée proclame directement les empereurs, sans qu'il y ait élection préalable, la spontanéité de ses réactions ne saurait être mise en cause; aussi ces proclamations sont-elles régulièrement signalées comme exprimant la volonté divine. C'est le cas pour Dioclétien, dans l'*Histoire Auguste* : *Diocletianum omnes diuino consensu... Augustum appellauerunt*[34]. C'est le cas encore, d'après la *Vita*, de Constantin, qui, aussitôt après la mort de son père, « dès la première acclamation, dans un assentiment plein d'allégresse, a été salué du nom d'empereur et d'Auguste »[35]. C'est le cas enfin de Julien lors de son élévation au rang d'Auguste. Pour mettre son héros à l'abri du soupçon d'avoir préparé une usurpation, Ammien Marcellin insiste sur la spontanéité de la scène, l'enthousiasme des soldats qui va jusqu'à la violence menaçante quand Julien persiste dans son refus[36]. Mais cette spontanéité est aussi le signe d'un appel venu du ciel. Comme si son récit sur ce point n'était pas assez explicite, Ammien Marcellin clôt l'épisode de l'élévation par la mise en scène du génie de l'Empire qui est venu visiter l'empereur en songe, la veille des événements[37]. Le passage peut être considéré

29. Voir XVII, 6, 7 : *non tantum transire uolumus per conscientiam uestram, uerum etiam probata firmari, ut congrua uobis, et profutura.*

30. XXVII, 6, 10-11 : voir le parallélisme avec l'élévation de Julien (note 23) : *fidentius* et *maiore fiducia.*

31. XXVII, 6, 12.

32. *Cum uenustate terribiles*, XV, 8, 16 (Julien) — *Oculorum flagrantior lux*, XXVII, 6, 15.

33. Voir à ce sujet A. GRABAR, *L'empereur dans l'art byzantin. Recherches sur l'Art officiel de l'empereur d'Orient*, Paris, 1936, et H. DELBRUCK, *Spätantike Kaiserporträts. Studien zur spätantiken Kunstgeschichte*, 8, pl. 52-54, p. 139-144; H. MARROU, *Saint Augustin et la fin de la culture antique, Retractatio*, Paris, 1949, p. 693 : « le regard accommodé à l'infini, qui s'élève au-dessus de la foule dont l'empereur reçoit, mais dédaigne l'hommage ».

34. *S. H. A.*, XXX, 13 = éd. E. HOHL, p. 242. Voir à ce sujet W. SESTON, *op. cit.*, p. 47-55.

35. *Vita Const.*, 1, 22.

36. *Hist.*, XX, 4-5; voir W. ENSSLIN, *op. cit.*, sur les sources parallèles, en particulier p. 268.

37. XX, 5, 10. Sur la notion de *genius publicus*, voir P.-M. CAMUS, *op. cit.*, p. 162 sqq.; R. SCHILLING, dans *R. A. C.*, III, *op. cit.*; J.-P. CALLU, *Genio populi Romani (295-316)*, Paris, 1960; M. MESLIN, *L'homme romain des origines au I^er siècle de notre ère*, Paris, 1978, p. 243-247.

comme une exégèse ou une interprétation théologique du récit de l'élévation : le génie de l'Empire, depuis longtemps, cherche à élever Julien en dignité ; il se plaint d'avoir été repoussé et il menace de le quitter définitivement si cette fois-ci il n'est pas écouté : « *si ne nunc quidem recipior, sententia concordante multorum, ibo dimissus et maestus* ». La relation du génie à « l'avis unanime de la foule » est transparente : le génie avertit Julien que la foule, le lendemain, en le proclamant Auguste, exprimera sa propre volonté ; pour l'instant, il s'adresse à Julien seul à seul, dans le silence de la nuit. Le lendemain, il s'adressera de nouveau à lui, à travers les clameurs enthousiastes de l'armée et il entend, alors, être suivi[38].

Dans le récit que Julien lui-même fait de l'événement, il n'est pas question de *genius publicus*. Mais Julien raconte aux Athéniens que, pressé par les soldats d'accepter le titre d'Auguste, il a demandé conseil à Zeus sur ce qu'il devait faire. « Aussitôt le dieu lui enjoignit d'obéir et de ne pas s'opposer à l'ardeur de l'armée, τοῦ στρατοπέδου τῇ προθυμίᾳ. Il se résolut finalement à se soumettre à la multitude, car c'était la volonté des dieux qui excitait les troupes οἵ τε θέοι τοῦς μὲν παρώξυνον[39]. C'est sans doute la formule qui établit avec le plus de netteté la relation entre l'enthousiasme des soldats — leur ardeur paroxystique — et la volonté des dieux. Thémistius exprime en termes plus abstraits la même idée : les soldats ne sont pas maîtres de l'élection d'un empereur ; leur choix vient d'en haut, c'est d'en haut qu'est dirigée la proclamation « par le ministère des hommes »[40].

Nous pouvons résumer : si un candidat à l'empire fait l'unanimité sur son nom au cours d'une élection, et surtout s'il est acclamé avec enthousiasme par la foule au cours de la cérémonie d'élévation, il sera un chef appelé par dieu, c'est-à-dire un *imperator* charismatique, assuré de l'assistance divine dans les actes de son règne. Sulpice Sévère, à la fin de la *Vita Martini* (20, 3), associe la volonté divine et l'acclamation par l'armée en une seule formule. Maxime se défend devant saint Martin d'être un usurpateur ; il prétend que la « puissance divine » lui avait imposé de force le pouvoir souverain par l'intermédiaire des soldats (« *impositam sibi a militibus diuino nutu regni necessitatem* »). Les acteurs apparents sont les soldats (*a militibus*) mais derrière eux se profile la divinité dont ils sont les instruments (*diuino nutu*).

Et que se passe-t-il lorsque l'acclamation manque d'enthousiasme ? La contre-épreuve est sans surprise. Ammien Marcellin nous raconte l'élection de Jovien après la mort de Julien[41]. Au cours de l'élection par les chefs de l'armée, l'unanimité se fait sur le nom du préfet Salutius[42]. Celui-ci

38. Les « catégories littéraires » du songe et de la vision, ondoyantes et multiples, semblent recouvrir des expériences spirituelles authentiques, mais très différentes d'un cas à l'autre. Voir M. DULAEY, *Le rêve dans la vie et la pensée de saint Augustin*, Paris, 1973, surtout les quatre premiers chapitres, et J. AMAT, *Songes et visions. L'au-delà dans la littérature latine tardive*, Paris, 1985.

39. *Lettre aux Athén.*, 11 = éd. J. BIDEZ, *Julien. Œuvres*, t. I, p. 231.

40. *Or.*, 6, 73, c = éd. G. DOWNEY, t. I, p. 109, l. 3-7, ταῖς τῶν ἀνθρώπων διακονίαις.

41. *Hist.*, XXV, 5, 1-8. Sur cette question, plus suggestif que le court article de A. SOLARI (*La elezione di Giovani*, dans *Klio*, 1933, p. 330-335), O. SEECK, *Jovianus*, dans *R. E.*, IX, 2006-2011.

42. Sur le préfet Salutius, cf. la note 103 dans *Ammien Marcellin. Histoire, livres XXIII-XXV*. Commentaire par J. Fontaine (p. 46-47).

était-il l'empereur voulu par la divinité ? Il se récuse, prétextant la maladie et le grand âge. Jovien est alors élu dans la précipitation (*exiguas ad tantam rem moras*), dans l'irréflexion (*nondum pensatis sententiis*), et dans le désordre (*tumultuantibus paucis*) : nous sommes loin de la belle concorde requise[43] ; quant au cérémonial de l'acclamation, c'est un désastre ! On revêt Jovien en hâte de la pourpre, ce qui est contraire au rituel[44], puis il se présente aux soldats, dont certains se sont déjà mis en marche, le camp ayant été levé. Quelques-uns crient : « Jovien Auguste ». Le début de la colonne comprend : « Julien Auguste », et l'on s'imagine que Julien, blessé seulement, est rétabli. Quand l'erreur se dissipe, tout le monde fond en larmes (*in lacrimas effusi sunt omnes*)[45]. Comment nier l'enthousiasme avec plus de force et d'évidence ! Aussi Ammien Marcellin conclut-il son récit en disant que c'était « le jugement aveugle du sort » qui a porté Jovien au pouvoir. La légitimité de son élection n'est pas mise en cause ; seulement, ce n'est pas la divinité qui l'a désigné : il est un *apparitor*. La comparaison d'Ammien Marcellin à la fin du récit est éloquente : Julien était le pilote du navire (*perito nauigandi magistro*) — et l'on sait quel halo mythique entourait le métier de pilote dans l'Antiquité . Lui mort, le premier venu, n'importe lequel des passagers prend le gouvernail ; l'image change ; l'idée reste la même ; derrière la scène de l'élection se profile déjà la retraite, la paix honteuse avec la Perse, la reddition de Nisibe[46].

L'élévation de Valens, le 28 mars 364 dans l'Hippodrome de Constantinople[47], est grevée des mêmes tares : Valentinien réunit les principaux personnages (*primoribus conuocatis*) et leur demande conseil ; qui devrait-il prendre comme collègue à l'empire ? Silence général ! (*cunctis silentibus*). Puis Dagalaifus, plus hardi que les autres, lui fit cette réponse : « Si tu aimes ta famille, excellent empereur, tu as un frère ; si tu aimes le bien public, cherche qui tu revêtiras de la pourpre »[48].

Le récit d'Ammien Marcellin laisse supposer que les intentions de Valentinien étaient connues : il avait déjà retenu son frère Valens comme candidat, et cela se savait. Il soumet son choix aux chefs de l'armée et recueille un *consensus*, mais il est négatif. Valentinien passe outre à ce signe et, obnubilé sans doute par ses préoccupations dynastiques — son amour de la famille —, présente Valens aux acclamations de l'armée. A première vue, ce test est plus favorable. « Valentinien conduisit Valens devant les murs de la ville et, avec l'accord unanime, le déclara empereur »[49]. Mais Ammien Marcellin détruit le signe favorable que constitue l'accord unanime

43. *Hist.*, XXV, 5, 1-3.
44. Voir J. STRAUB, *op. cit.*, p. 22.
45. *Hist.*, XXV, 5, 7.
46. J. STRAUB, *op. cit.*, p. 13, note que le récit comporte certainement une « coloration tendancieuse ». Cette coloration apparaît clairement si l'on compare la version d'Ammien Marcellin avec celle des auteurs chrétiens qui racontent la scène ; selon eux, en effet, Jovien est empereur charismatique, en particulier chez RUFIN, *H. E.*, XI, 1, éd. Th. MOMMSEN, dans *G. C. S.*, 2, 2, p. 1001.
47. *Hist.*, XXVI, 4, 1-3.
48. *Hist.*, XXVI, 4, 1 : *Si tuos amas, inquit, imperator optime, habes fratrem, si rem publicam, quaere quem uestias.*
49. *Hist.*, XXVI, 4, 3 : *Productum eundem Valentem in suburbanum uniuersorum sententiis concinentibus... Augustum pronuntiauit.*

en ajoutant que « personne n'osait élever de protestation »[50]. Il y a eu docilité, soumission de la part de l'assemblée, il n'y a pas eu d'enthousiasme. Et l'historien commente lui-même son récit en décrivant le retour à Constantinople du nouvel empereur : « Valentinien le reconduisit dans son véhicule, joliment revêtu des ornements impériaux et la tête ceinte du diadème; certes, il participait légitimement au pouvoir impérial, mais à la manière docile d'un appariteur »[51]. Ammien admet la légitimité de Valens (*legitimum participem*); les formes ont été respectées; mais, comme Jovien, c'est un fonctionnaire docile, un appariteur, un être banal, et non un empereur charismatique, assisté par la divinité. La défaite d'Andrinople, dans cette perspective, n'est qu'une conséquence de l'obstination dynastique de Valentinien.

La scène enfin de l'usurpation de Procope en automne 355, à Constantinople[52], accentue jusqu'à la caricature les signes de l'élévation d'un empereur « non-charismatique » : elle est à la fois pitoyable et ridicule : une farce grotesque[53]. Par le procédé de l'*inclusio*, Ammien Marcellin souligne les menaces qui planent sur cette élévation; *infausti dominatus exordia milientem*[54], note-t-il au début de la scène, et à la fin : *palatium pessimo pede festinatis passibus introiit*, la quadruple allitération désignant l'idée de façon insistante[55]. Porté au pouvoir par des factieux, sans élection préalable, Procope se revêt lui-même des ornements impériaux. Il se présente, ainsi accoutré, au public qui reste de glace : « On ne s'opposait pas à lui, on ne l'applaudissait pas non plus »[56]. « Un horrible fracas de boucliers l'entourait, qui résonnaient de lugubre manière »[57]. Il monte sur le tribunal : «Tout le monde était cloué de stupeur; comme il craignait un silence funeste, estimant qu'il se trouvait sur une pente qui le mènerait rapidement à la mort — ce qu'il espérait —, les membres glacés par la crainte, trop embarrassé pour parler, il se tint longtemps sans rien dire; puis, d'une voix entrecoupée et mourante, il proféra quelques mots et expliquait sa parenté avec la famille impériale : un léger murmure, parti d'un petit groupe de gens achetés, repris en désordre par les acclamations de la plèbe, le proclame empereur dans la confusion ». La scène est glaciale; tous les détails, silence de la foule, son lugubre des boucliers, embarras de Procope, sa crainte du silence, surtout claque timide, acclamations poussées par la plèbe et non par la troupe, concourent à donner cette impression de froid, d'artifice et d'apprêt. A noter surtout : aucune trace d'enthousiasme; Procope n'est qu'une marionnette.

50. *Ibid.*, *nec enim audebat quisquam refragari.*

51. *Hist.*, XXVI, 4, 4 : *decoreque imperatorii cultus ornatum, et tempora diademate redimitum in eodem uehiculo secum reduxit, participem quidem legitimum potestatis, sed in modum apparitoris morigerum.*

52. *Hist.*, XXVI, 6, 9-18. Sur les préliminaires de la scène, voir J. STRAUB, *op. cit.*, p. 22-24.

53. *Hist.*, XXVI, 6, 9 : *ut in theatrali scaena simulacrum quoddam insigne per aulaeum uel mimicam cauillationem subito putares emersum.*

54. *Hist.*, XXVI, 6, 14.

55. *Hist.*, XXVI, 6, 18.

56. *Hist.*, XXVI, 6, 17.

57. *Hist.*, XXVI, 6, 16 : *circumclausus horrendo fragore scutorum, lugubre concrepantium.* Sur le langage des boucliers, voir XV, 8, 15. Voir aussi XX, 6, 8, avec la note correspondante de l'édition W. SEYFARTH, p. 197; XXI, 5, 9.

La fidélité d'Ammien Marcellin à ce schéma, la dextérité avec laquelle il le manie, la connivence qui transparaît avec un public averti, les échos discrets qu'on peut recueillir ici et là chez Eusèbe, dans l'*Histoire Auguste* et chez Symmaque[58], autorisent à penser que ces idées ne sont pas propres à l'historien : elles semblent avoir été largement répandues, et être antérieures à lui. Elles permettent, en tout cas, de rendre compte d'une page dramatique, et singulière par certains détails, de Lactance : le récit de l'élévation de Sévère et de Maximin Daïa au rang de Césars[59]. D'après ce récit, Galère a forcé les Augustes Dioclétien et Maximien à abdiquer ; il s'agissait de les remplacer. Lactance énonce nettement la règle qui devait être respectée lors de l'élection des nouveaux empereurs : *Supererat ut communi consilio omnium Caesares legerentur.*

Selon la règle instituée par Dioclétien, les deux Augustes et les deux Césars choisissaient deux successeurs, quand sonnait l'heure de la retraite pour les Augustes régnants ; lors d'une entrevue avec Dioclétien, Galère déclare ne pas se soumettre à la règle : *quid opus est consilio, cum sit necesse illis duobus placere quidquid nos fecerimus.* Il se passe d'emblée de l'accord de Maximien et de Constance : ceux-ci devront purement et simplement entériner son choix[60]. Suit, dans le récit de Lactance, un long dialogue entre Dioclétien et Galère, entre le fils et son *auctor* : une dispute qui tourne par moments à la scène de comédie. Après avoir récusé Constantin et Maxence, proposés par Dioclétien, Galère propose ses candidats à lui, Sévère et Maximin : protestations indignées du vieil Auguste ; ni l'un ni l'autre ne lui agréent. Il ne saurait être question d'accord, même pas entre eux deux. Finalement Dioclétien cède, après avoir constaté que les candidats de Galère « étaient des incapables, à qui l'on ne saurait confier la garde de l'État »[61]. Il dégage sa propre responsabilité dans cette élévation : « J'ai assez travaillé, et j'ai veillé à conserver pendant mon règne l'intégrité de l'État. Si quelque malheur arrive, ce ne sera pas ma faute »[62]. Toute la page vise à mettre en relief l'absence de *consensus* dans cette élection. L'affrontement entre Galère et Dioclétien, l'éviction, dans la consultation, de Constance et de Maximien, constituent de bien mauvais présages pour les règnes de Sévère et de Maximin, et ce n'est pas par hasard que le dialogue se termine sur l'évocation du malheur probable.

Le chapitre suivant raconte l'*acclamatio* des nouveaux empereurs. « Tous les regards étaient fixés sur Constantin : personne ne doutait de son élévation ; les soldats présents et les officiers choisis pour représenter les légions ne regardaient que lui : toute la joie, tous les désirs, tous les vœux étaient

58. Le récit de l'élévation de Valentinien chez Symmaque, *Or.*, I, 7. 10, développe une idéologie en tout point conforme à celle d'Ammien jusque dans le vocabulaire. Cf. *Q. A. Symmachus, Reden, Hergg. übersetzt und erläutert*, von A. PABST, Darmstadt, 1989, p. 51-54-56.

59. *De mort.*, XIX.

60. J. MOREAU, dans son commentaire p. 312, note à ce propos : « Il ne reste à Maximien et à Constance qu'à ratifier les décisions des deux interlocuteurs de Nicomédie, puisque Dioclétien dispose de l'autorité et Galère de la force. »

61. *De mort.*, XVIII, 14 : *Non idoneos mihi das quibus tutela rei publicae committi possit.* L'*apparitor* d'Ammien est remplacé par le brutal *non idoneos.*

62. *Ibid.*, 14-15.

pour lui »[63]. L'enthousiasme des soldats, contenu encore, ne demande qu'à éclater en faveur de Constantin : c'est lui le chef charismatique attendu par l'armée. A sa place sont proclamés Sévère et Maximin : stupeur, incrédulité de la part de l'assistance. Mais « personne n'osa réclamer »[64]. La formule de Lactance rejoint celle d'Ammien Marcellin : la légitimité des deux Césars n'est pas mise en question; c'est que le débat, là encore, se situe sur un autre plan. Pour Lactance, l'empereur voulu par Dieu était Constantin : l'attente joyeuse de l'armée en témoigne; le dessein de la Providence se réalisera malgré Galère, car « la main de Dieu était sur Constantin »[65]. Quant à Maximin Daïa, imposé à sa place, c'est un tyran : « Il reçoit l'Orient pour l'écraser et le fouler aux pieds »[66]. Que la voix du peuple était l'expression de la volonté divine, un vieil adage latin l'affirmait déjà[67]. Lors d'un de ces *excursus* qui lui sont familiers, Ammien Marcellin énumère les différents procédés de mantique. A l'avispicine, à l'haruspicine et à l'interprétation des songes et des prodiges, il ajoute l'enthousiasme comme moyen de connaître l'avenir : « L'avenir se dévoile également lorsque le cœur des hommes se met à brûler, mais qu'eux-mêmes prononcent des paroles divines »[68]. Tout se passe comme si, lors des scènes d'acclamation, il considérait l'assemblée comme inspirée de la même manière que les Sibylles; les cris de la foule, à condition qu'ils soient enthousiastes, sont des « paroles divines ».

Cette foi a secrété un langage subtil autour des scènes d'élévation impériales; élection et acclamation faisaient partie d'un rituel; mais à l'intérieur des formes exigées, stéréotypées en apparence et figées, se développaient avec luxuriance des formes d'expression très variées. Entre une acclamation apprêtée et froide, comme celle de Procope, et une acclamation délirante d'enthousiasme, comme celle de Julien, chez Ammien Marcellin, la variété pouvait être infinie. Il semble bien que, pour être empereur, il suffisait que fussent respectées les formes extérieures et, en ce sens, il est bien vrai « qu'il n'existait pas de critère juridique de la légitimité »[69]; usurpateur et empereur légitime ne se distinguent pas au point de départ. Par contre, les historiens, Ammien Marcellin en particulier, tracent une limite ferme entre l'empereur voulu par la divinité et celui qui ne l'est pas. Le critère qui permet de les distinguer n'est pas juridique, il ne peut pas l'être; il est d'essence religieuse : la ferveur, l'enthousiasme de ceux qui participent à un rite désignent régulièrement l'empereur charismatique.

63. *Ibid.*, XIX, 1.
64. *Ibid.*, 5 : *Nemo tamen reclamare ausus est.* Voir la formule d'Ammien Marcellin, note 50.
65. *De mort.*, XXIV, 5, voir aussi XLIV, 9.
66. *Ibid.*, XIX, 6.
67. Particulièrement intéressant pour le sujet, G. STUEBLER, *Die Religiosität des Livius*, Stuttgart, 1941, p. 27 sq. A propos de Tite-Live, XXVI, 41, 18 (l'élection de Scipion), il note : « Bei dem Auftreten des jungen Scipio schlägt blizartig im ganzen Volk die Erkenntnis ein, dass in ihm die Gottheit dem bedrängten Rom den rettenden, siegbringenden Führer darbietet, dass sich ihm die Gnade des Himmels wieder zugewendet hat. » Sur le même sujet, H. U. INSTINSKY, *Consensus uniuersorum*, dans *Hermes*, 1940, p. 265-278, repris dans H. OPPERMANN, *Römische Wertbegriffe*, Darmstadt, 1967, p. 209-228; mais la notion est étudiée d'un point de vue trop juridique et trop moral.
68. *Hist.*, XXV, 1, 7-14.
69. W. SESTON, *op. cit.*, p. 207.

Comment mesurer une donnée aussi fugace qu'une acclamation, aussi évanescente, et dont l'appréciation, pour une grande part du moins, est subjective [70] ? On devine toute la part que la propagande pour ou contre tel empereur a pu tirer de cette marge d'incertitude. Empereur assisté par la divinité ou fonctionnaire banal ? A elle seule, la scène de l'élévation ne livre à l'historien que des critères difficilement saisissables. Il y a de fortes chances que l'historien s'autorise de cette indécision pour faire intervenir des critères plus consistants projetant sur la scène de l'élévation les événements du règne lui-même. Ammien Marcellin l'avoue à demi en disant que l'assemblée a acclamé Julien *uelut praescia uenturi* [71]. Les récits des acclamations dès lors paraissent fidèles davantage à un système, à une construction mentale qu'à des faits. La tradition romaine, depuis toujours, avait privilégié la *res* par rapport à la *ratio*, le *facere* par rapport au *dicere* ou *cogitare*. Il semble que dans les récits des auteurs du IV^e^ siècle, le centre de gravité se soit déplacé ; l'idée — pour ne pas dire l'idéologie — pèse de plus en plus lourdement sur la présentation des faits, sous l'influence peut-être diffuse du néo-platonisme, qui enseignait que l'événement tirait sa consistance, son degré de réalité, du sens que l'esprit lui donnait.

Pour nous en tenir aux auteurs mis à contribution plus haut, sont empereurs charismatiques : pour Lactance, Constantin ; pour Eusèbe, Constantin et ses fils ; pour Ammien Marcellin, Julien, Valentinien, Gratien [72]. Le critère des écrivains chrétiens est clair : sont voulus par Dieu les empereurs qui adhèrent à la religion chrétienne et la soutiennent. Par contre, le choix d'Ammien Marcellin paraît déterminé par des motifs moins évidents : les trois empereurs cités sont morts de mort violente [73], Julien et Gratien relativement jeunes. Ils n'ont pas été heureux personnellement, au sens où Eusèbe [74] et saint Augustin [75]par exemple définissent la *felicitas* de Constantin : victoire constante sur les ennemis, vie longue, santé inaltérée jusqu'au bout, mort naturelle et succession assurée par ses fils. En revanche, ils n'ont pas subi de défaite importante : sous leur règne, les frontières de l'Empire n'ont pas reculé ; ils ont résisté victorieusement aux assauts des barbares, et c'est là le critère qui a motivé le choix d'Ammien ; l'empereur charismatique par excellence chez lui, Julien, devient l'habitacle du *genius impe-*

70. Il semble que l'on ait essayé de réduire au maximum la part de la subjectivité dans l'appréciation, en comptant avec soin le nombre des acclamations. Voir Th. KLAUSER, *Akklamatio*, dans *R. A. C.*, I, 225 ; en particulier saint Augustin, ép. 213, I, *C. S. E. L.*, 57, p. 374.

71. *Hist.*, XV, 8, 9.

72. Nous n'avons pas, d'Ammien Marcellin, le récit de l'élévation de Constance : le jugement mitigé qu'il porte sur lui à la fin du livre XXI (voir en particulier, XXI, 16-13), la mention répétée (XIV, 10, 16 et XXI, 16, 15) qu'il a été heureux dans les guerres civiles, mais malheureux dans les guerres étrangères, l'idée surtout qu'il aurait dû abdiquer au lieu de se cramponner au pouvoir (XXI, 16, 12), n'incitent pas à penser que, pour Ammien Marcellin, il fut un empereur charismatique. Ambigu et insaisissable pourtant, il porte de nombreuses marques propres aux empereurs charismatiques : la conviction qu'il avait lui-même d'être assisté par Dieu (par exemple XVII, 13, 26 et 28 ; XXI, 7, 2), et surtout la mention du génie qui d'après XXI, 14, 2-5, veillait sur lui, enfin l'énumération à ses côtés des personnages « charismatiques » grecs ou romains : Pythagore, Socrate, Numa, Scipion, Marius (absence curieuse de Sylla), Octave, Hermès Trismégiste, Apollonius de Tyane et Plotin...

73. On peut considérer comme telle la mort de Valentinien qui a succombé à une crise d'apoplexie, provoquée par l'insolence d'une ambassade quade.

74. *Vita Const.*, I, 4, 5 et IV, 5, 3.

75. *De ciu. Dei*, V, 2, 25.

rii[76]; sa destinée personnelle s'arrête au moment de son élévation; il devient l'incarnation de l'Empire, et sa vie ne se mesure plus selon les critères d'une existence humaine : sa réussite personnelle ne peut être que la prospérité et l'intégrité de l'Empire.

L'élection d'un empereur met en jeu chaque fois l'existence même de l'Empire; il importe au plus haut point que la charge échoie à un homme capable de recueillir l'antique promesse d'éternité faite à Rome (à laquelle les païens aussi bien que les chrétiens restaient attachés)[77], et d'être, en face de la divinité, un interlocuteur agréé. Saisie d'enthousiasme, l'armée savait reconnaître cet homme quand il lui était présenté : son rôle, en l'occurrence, était divinatoire plus que politique ou juridique. Enthousiate, l'armée l'était lors de certaines élévations impériales : saisie par l'esprit, elle parle sous la contrainte de l'esprit; cris, acclamations, fracas des lances sur les boucliers expriment plus qu'une adhésion passionnée de sa part au nouvel empereur. C'est un langage prophétique à travers lequel s'exprime la divinité pour promettre son assistance au nouvel empereur.

76. *Hist.*, XX, 5, 10.

77. F. PASCHOUD, *Roma aeterna*, Institut suisse de Rome, 1967, suit la croyance en l'éternité de Rome aussi bien chez les écrivains païens que chrétiens. Voir sur le thème l'abondante littérature qu'il cite en fin de volume.